



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 17 octobre 2024

Référence CM/PV/PH/NA-2024-10-17

Nombre de pages : 16

Afférents au  
Conseil Municipal 29

En exercice  
29

Présents  
17 (jusqu'à 18h44)  
18 (à partir de 18h44)

Date de convocation  
11 octobre 2024

Date d'affichage  
22 octobre 2024

**Présents** : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Vincent Didier, Sylvie Roux, Carole Ejenguele, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala (à partir de 18h44), Olivier Delmas, Stéphane Lelièvre.

**Absents avec pouvoir** : Djemel Ben Saci à Cynthia Aymerich, Marie-Claire Loose à Jean-Luc Tronco, Guy Desbonnet à Denis Paillard, Sébastien Massa à Sylvie Roux, Angela Banuta à Vincent Didier, Lucas Maurici à Véronique Roux, Laurence Large à Yacin Lala (à partir de 18h44), Sandrine Agut Bosc à Dominique Mc Cook, Corinne Maurici à Michel Gourret, Hélène Pierson à Olivier Delmas.

**Absents** : Yacin Lala (jusqu'à 18h44), Laurence Large (jusqu'à 18h44), Jean-Michel Garcia.

**Secrétaire de séance** : Dominique Mc Cook.

## PRÉLIMINAIRES

*Après avoir ouvert la séance du Conseil municipal à 18h37, Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers.*

*Madame Dominique MC COOK est nommée secrétaire de séance.*

**Monsieur le Maire** : [...] Madame MC COOK ? Donc secrétaire de séance Madame MC COOK. Je vais procéder maintenant à l'appel. [...]. Nous pouvons délibérer.

Préalablement à l'ordre du jour, vous avez dans le dossier un tableau qui récapitule les décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce tableau ? Pas de question ? C'est juste une information, il ne fait pas l'objet d'un vote.

*Monsieur Le Maire communique le tableau des décisions de septembre-octobre 2024 prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*





## RELEVÉ DES DÉCISIONS

Numéro	Date	Objet	Montant HT	Montant TTC	Date d'affichage et de notification
EEP-DEC-2024-1	12/09/24	Acquisition d'une armoire positive 350 l – ACTION FROID	1 344 €	1 612,80 €	19/09/24
AG-DEC-2024-5	17/09/24	Avenant bail commercial – Local fleuriste – Centre commercial La Bruyère	Transfert bail suite cession fonds de commerce – Dépôt de garantie 558,79 €		20/09/24
TECH-DEC-2024-19	01/10/24	Acquisition de bancs intérieurs – Gymnase Alice Milliat – MENUISIS	3 977,60 €		4 773,12 €
TECH-DEC-2024-22	26/09/24	Prestation de service – Pose d'une pompe à chaleur au cabinet d'ostéopathie – A VOS CLIM	1 431,73 €	1 718,08 €	02/10/24
TECH-DEC-2024-23	26/09/24	Prestation de service – Remplacement de deux moteurs-ventilateurs sur climatisation au local fleuriste – A VOS CLIM	547,50 €	657 €	26/09/24
TECH-DEC-2024-24	26/09/24	Acquisition d'un broyeur d'herbe vétuste – MOTOCULTURE LANGUEDOCIENNE	2 400 €	2 880 €	02/10/24
TECH-DEC-2024-25	26/09/24	Prestation de service – Rénovation de la façade du bâtiment du Berjean – HISTOIRE DE FACADE	4 072 €	4 479,20 €	26/09/24
TECH-DEC-2024-26	02/10/24	Prestation de service – Remplacement de 4 barrières de voirie et d'un potelet avenue de Toulouse – RD16 – TPC	1 856,96 €	2 228,35 €	07/10/24
VL-DEC-2024-10	30/09/24	Marché à procédure adaptée – Mise en page et impression des supports de communication	Mise en page graphique du magazine municipal et des supports de communication - Pôle impression Ogham  Travaux d'impression et de façonnage du magazine municipal et des supports de communication – Pôle impression Imprimerie Delort		02/10/24
VL-DEC-2024-11	02/10/24	Contrat de prestation – Spectacle pour enfants – Sybille Bligny		984 €	03/10/24



# DÉLIBÉRATIONS

## ADMINISTRATION

### 2024-95 – Convention d'exploitation de fourrière avec la société « Remorquage du Lauragais »

Rapporteur : Jean-Luc TRONCO

## DÉBATS

**Monsieur le Maire** : Délibération numéro une, je vais céder la parole à Françoise DOISY, adjointe aux finances et aux RH, qui va nous la présenter.

**Françoise DOISY** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention d'exploitation d'une fourrière de véhicules à moteur pour la commune d'Escalquens à la société « Remorquage du Lauragais ». Effectivement, la gestion des fourrières est une activité du service public et ces opérations sont confiées à des gardiens de fourrière agréés par le préfet du département. Cette convention va être passée avec la société « Remorquage du Lauragais » pour une durée de trois ans – elle a déjà été renouvelée deux fois. Les tarifs proposés sont les suivants et correspondent aux tarifs publiés au JO : 127, 65 € TTC pour un enlèvement, 10 € pour la garde journalière et 61 € TTC pour l'expertise. Ce sont des tarifs qui respectent les taux maxima fixés par arrêté ministériel.

**Monsieur le Maire** : Merci beaucoup Françoise pour la présentation. Y a-t-il des questions sur ce projet de convention ? Je soumet au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

## VOTE

La gestion des fourrières automobiles constitue une activité de service public. Les opérations de fourrière et de garde sont confiées à des gardiens agréés par le Préfet du département.

Une convention tarifaire est à passer avec un professionnel agréé. Cette dernière a été établie entre la Commune d'Escalquens et la société « Remorquage du Lauragais » pour une durée de 3 ans à compter du 27 novembre 2018 afin de concéder toutes les opérations d'enlèvement, de transport et de mise en fourrière des véhicules signalées sur le territoire de la commune. Conformément à l'article 10 de cette convention, elle avait été renouvelée pour une durée de 3 ans. Il convient donc de conclure une nouvelle convention tarifaire avec la société « Remorquage du Lauragais » pour les 3 années à venir.

Les tarifs proposés sont les suivants et correspondent aux tarifs publiés au Journal Officiel :

- ✓ 127,65 € TTC pour l'enlèvement ;
- ✓ 10,00 € TTC pour la garde journalière ;
- ✓ 61,00 € TTC pour l'expertise.

Ces tarifs respectent les taux maxima fixés par arrêté ministériel.

Vu l'examen du projet de délibération par les membres de la commission finances / ressources humaines / administration convoquée le 8 octobre 2024;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'exploitation de fourrière avec la société « Remorquage du Lauragais » ainsi que les avenants afférents le cas échéant



**Conseillers municipaux ayant pris part au vote :** Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Vincent Didier, Sylvie Roux, Carole Ejenguele, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Olivier Delmas, Stéphane Lelièvre, Djemel Ben Saci (pouvoir), Marie-Claire Loose (pouvoir), Guy Desbonnet (pouvoir), Sébastien Massa (pouvoir), Angela Banuta (pouvoir), Lucas Maurici (pouvoir), Sandrine Agut Bosc (pouvoir), Corinne Maurici (pouvoir), Hélène Pierson (pouvoir).

**Résultat du vote :** Adoptée à l'unanimité – 26 votes pour.



## MARCHE PUBLIC

### 2024-96 – Gestion de l'École de musique EIMSET 2021-003 - Avenant N° 2

Rapporteur : Françoise DOISY

#### DÉBATS

*Monsieur Yacin LALA rejoint la séance à 18h44.*

**Monsieur le Maire :** Délibération suivante concerne la gestion de l'école de musique EIMSET. C'est toujours Françoise DOISY qui rapporte.

**Françoise DOISY :** Les enfants de la commune d'Escalquens ont bénéficié d'interventions scolaires de la part de l'association LECGS (Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud). Il s'agit de cours de musique à raison de 7h30 hebdomadaires en élémentaire, et 1h30 hebdomadaires toujours en maternelle, soit 288 heures, et cela concerne l'année scolaire 2023/2024, valorisées à 23,67 €. Ces heures d'intervention doivent être facturées à la commune d'Escalquens. C'est en dehors du marché global intercommunal. Le montant global est de 6 816,96 €. Cet avenant doit faire l'objet d'une délibération au Conseil municipal pour autoriser le Maire à le signer.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup Françoise pour cette délibération importante pour les enfants des écoles d'Escalquens qui bénéficient d'une initiation à la musique grâce à cette action de la commune. Y a-t-il des questions ? Oui Madame MC COOK ?

**Dominique MC COOK :** Je vois que sur l'année 2023/2024, cela représentait 288 heures. Est-ce que vous avez une idée des heures qui sont prévues pour 2024/2025 ?

**Monsieur le Maire :** Non, pas encore.

**Françoise DOISY :** C'est à peu près équivalent.

**Dominique MC COOK :** Ce n'est pas une intervention hebdomadaire, régulière, etc. ? Vous n'avez pas évalué le quantitatif ? En horaires, pas en chiffres.

**Monsieur le Maire :** On a reconduit exactement le même dispositif.

**Dominique MC COOK :** Cela va faire pareil, cela va faire le même nombre d'heures probablement ?

**Monsieur le Maire :** Oui, voilà. On a reconduit le même dispositif. On verra à la fin de l'année, si vous voulez, qu'est-ce qui a été facturé ou pas, modulo les absences éventuelles et les aléas.

**Dominique MC COOK :** D'accord.

**Monsieur le Maire :** D'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, je soumetts au vote. Monsieur LALA, bonsoir.

**Yacin LALA :** Avant la commission finances-RH, j'avais posé une question concernant l'école de musique. C'était pour avoir des éléments, en fait. Peut-être que j'ai jugé que c'était un peu technique mais je n'ai pas eu de réponse. Je sais que ce n'est pas l'objet du Conseil municipal de répondre à des questions techniques mais c'est vrai que c'est bien d'avoir quand même au moins des réponses. Et je pense que cela allait dans le sens, Monsieur le Maire, de ce que vous vouliez, que l'on traite les questions techniques en commission, où je n'ai pas pu assister, au moins que j'ai des réponses. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Merci.

**Françoise DOISY :** C'est juste, effectivement, vous l'avez demandé un petit peu tard. Là, ce que je voulais dire, c'est que là c'est un avenant, cela ne concerne pas le marché de l'école de musique, qui est un marché intercommunal sur trois communes. Et comme cela concerne uniquement les enfants de l'école d'Escalquens, on l'a sorti du marché pour pas que les autres communes participent. Là, si vous voulez, nous, ce qu'on avait prévu, c'est de vous répondre à la prochaine commission. On va préparer un document. C'est très technique. Si on vous envoie par exemple le marché public, après il vous faudra toutes les informations concernant les refacturations entre les communes. Il y a aussi la subvention du Conseil départemental. C'est vrai qu'il y a « X » comptes qui sont concernés et c'est difficile de s'y retrouver. Donc si vous venez à la prochaine commission, on vous expliquera tout cela.



**Yacin LALA :** OK, très bien. L'idée c'était vraiment d'avoir le budget relatif à l'école de musique et la contribution d'Escalquens dans ce dispositif collectif. Voilà, c'était mon idée globale. L'affectation des comptes, etc., en effet, on le verra en commission des finances.

**Françoise DOISY :** Je peux vous donner le montant que représente l'école de musique pour Escalquens, parce que c'est à peu près tous les ans la même chose. Cela tourne autour de 100 000 € : donc 100, 110, 95. Cela ne change pas beaucoup. Donc cela est le montant uniquement pour Escalquens.

**Monsieur le Maire :** Sur un budget total de ?

**Françoise DOISY :** Un budget total... Je ne l'ai pas là, le budget total. J'ai juste mis le marché public, la refacturation. Je n'ai pas prévu. Mais je vous le donnerai...Ah oui, parce qu'ensuite, il y a la clé de répartition des charges et des revenus entre les deux autres communes. La clé, c'est 60 % le nombre d'élèves et 40 % la population.

**Monsieur le Maire :** On est les principaux contributeurs.

**Françoise DOISY :** Oui.

**Monsieur le Maire :** OK. D'autres commentaires ou je mets au vote ? Donc je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

## VOTE

Le marché 2021-003 ayant pour objet la gestion pédagogique administrative et financière de l'Ecole Intercommunale de Musique du Sud-Est Toulousain regroupant les communes d'Auzielle, Escalquens et Labège (EIMSET), a été conclu le 22 juillet 2021 avec l'Association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud (LECGS).

Dans le cadre de l'EIMSET, la commune d'Escalquens a bénéficié d'interventions scolaires. Ces heures d'intervention ont été réalisées durant l'année scolaire 2023/2024 et doivent être facturées à la commune d'Escalquens. La prise en compte de ces changements a pour conséquence la participation financière de la collectivité pour un montant de 6 816,96 euros.

Conformément à l'article 7.3 du CCAP du marché précité relatif à la modification des prix, ces interventions scolaires font l'objet d'un avenant.

Vu l'examen du projet de délibération par les membres de la commission Finances / Ressources humaines / Administration convoquée le 8 octobre 2024 ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Avenant N°2 du marché MP 2021-003.

**Conseillers municipaux ayant pris part au vote :** Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Vincent Didier, Sylvie Roux, Carole Ejenguele, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Stéphane Lelièvre, Djemel Ben Saci (pouvoir), Marie-Claire Loose (pouvoir), Guy Desbonnet (pouvoir), Sébastien Massa (pouvoir), Angela Banuta (pouvoir), Lucas Maurici (pouvoir), Laurence large (pouvoir), Sandrine Agut Bosc (pouvoir), Corinne Maurici (pouvoir), Hélène Pierson (pouvoir).

**Résultat du vote :** Adoptée à l'unanimité – 28 votes pour.



## FINANCES

### 2024-97 – Admission en non-valeur

Rapporteur : Françoise DOISY

#### DÉBATS

**Monsieur le Maire :** Délibération suivante concerne les admissions en non-valeur. Françoise DOISY nous la présente.

**Françoise DOISY :** Effectivement, il s'agit de constater l'irrecouvrabilité des créances. Nous avons pour cela une admission en non-valeur. C'est une mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable qui ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures mais qui s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes. En principe, une fois par an, le responsable du service de gestion comptable de Castanet-Tolosan informe la commune des créances irrécouvrables, les redevables étant insolvables ou introuvables. De ce fait, nous avons considéré d'une part la demande présentée par le comptable public et d'autre part, la nécessité de prioriser l'admission en non-valeur des créances les plus anciennes, dans la limite du budget voté à ce titre. Nous avons pris les créances de 2012 à 2016. Considérant qu'afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure, les créances de faible montant sont à recentrer sur les créances significatives. La loi autorise cette délégation de décision d'admission en non-valeur. Pour cette fois-ci, le montant d'admission en non-valeur est de 788,65 €.

**Monsieur le Maire :** Merci Françoise. Des questions ? C'est une manipulation comptable assez classique. Si pas de questions, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

#### VOTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n°2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire, le président du conseil départemental et le président du conseil régional rendent compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation, et notamment son article 1,

Considérant la demande présentée par Madame le comptable public du service de gestion comptable de Castanet-Tolosan relative à l'admission en non valeur de différents produits irrécouvrables présentés dans la liste n° 6326450031 en date du 11 septembre 2024, annexée à la présente délibération, et s'élevant au montant total de 788,65 € (sept cent quatre vingt huit euros et soixante cinq centimes),

Exercice	Ref	Objet de la créance	Reste (en €)	Motif de la présentation
2012	T-300	Clôture compte 62969-79 Avoir du 03/09/12	209,32	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-164	Impayé repas cantine Mars/Avril 2015	161,95	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-287	Impayé repas cantine Mai/Juillet 2015	47,52	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-289	Impayé repas cantine Mai/Juillet 2015	175,46	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-3	Impayé repas cantine	38,88	Combinaison infructueuse d'actes



## Sept/Oct 2015

2016	T-65	Impayé repas cantine Nov/Déc 2015	40,32	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-106	Impayé repas cantine Janv/Fév 2016	36,00	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-162	Impayé repas cantine Mars/Avril 2016	31,68	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-280	Impayé repas cantine Mai/Juillet 2016	47,52	Combinaison infructueuse d'actes

Considérant qu'afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil ne pouvant être supérieur à 100 euros ;

Vu l'examen du projet de délibération par les membres de la commission finances /ressources humaines convoquée le 8 octobre 2024 ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ADMETTRE** en non valeur la liste n° 6326450031 d'un montant de 788,65 € (sept cent quatre vingt huit euros et soixante cinq centimes).
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024 à l'article 6541.
- **D'AUTORISER** le Maire à admettre en non valeur, sur décision, les futures listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 100 €.

**Conseillers municipaux ayant pris part au vote :** Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Vincent Didier, Sylvie Roux, Carole Ejenguele, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Stéphane Lelièvre, Djemel Ben Saci (pouvoir), Marie-Claire Loose (pouvoir), Guy Desbonnet (pouvoir), Sébastien Massa (pouvoir), Angela Banuta (pouvoir), Lucas Maurici (pouvoir), Laurence large (pouvoir), Sandrine Agut Bosc (pouvoir), Corinne Maurici (pouvoir), Hélène Pierson (pouvoir).

**Résultat du vote :** Adoptée à l'unanimité – 28 votes pour.



## RESSOURCES HUMAINES

### 2024-98 – Recrutement d'un professeur d'anglais vacataire

Rapporteur : *Françoise DOISY*

#### DÉBATS

**Monsieur le Maire :** Délibération suivante concerne le recrutement d'un professeur d'anglais vacataire pour les écoles toujours. Parce qu'en plus de faire bénéficier les élèves d'initiation à la musique, ils bénéficient également de cours d'anglais. Françoise DOISY va nous présenter cela.

**Françoise DOISY :** C'est un recrutement que l'on prend tous les ans avec la délibération qui va avec, et cela concerne l'enseignement de l'anglais en école maternelle cette fois. C'est du 4 novembre 2024 au 20 juin 2025 et c'est à raison de 3 heures hebdomadaires sur 4 semaines par période, sur un total de 48 heures pour l'année scolaire. Le taux horaire est de 32,98 € sur un cycle de 16 séances d'une heure, pour 3 classes, et cela concerne la grande section de maternelle.

**Monsieur le Maire :** Merci Françoise. Des questions ? Monsieur PAILLARD.

**Denis PAILLARD :** C'est une remarque plus qu'une question. Là, on vient de passer plusieurs délibérations qui en fait sont des délibérations de gestion courante, qui sont déjà présentées en commission, puis présentées au Conseil. Je me demandais, je l'évoquais avec Marc-Olivier tout à l'heure, si on ne pourrait pas, si cela est faisable, adopter le système du Sicoval qui consiste à dire qu'il y a des délibérations qui méritent discussion parce que ce ne sont pas des délibérations courantes. Celles-là, on les inscrit à l'ordre du jour. Et ensuite, on met un paquet de délibérations qui peuvent être discutées si un membre du Conseil le demande, ou sinon, c'est un vote sur l'ensemble des délibérations. Je pense qu'on gagnerait beaucoup de temps dans les commissions et dans le Conseil. J'avais déjà suggéré cette modalité il y a quelque temps. Je pense que ce n'est pas la peine qu'on passe du temps, et du temps d'agent, et du temps de Conseil, sur des dossiers comme cela. Je pense que ce serait plus intéressant qu'on se concentre, qu'on se consacre à des opérations qui réellement demandent discussion, demandent explicitations etc... Voilà, donc je me permets de reformuler cette proposition. Si elle est faisable, je pense qu'on y gagnera, et en commission, et en Conseil.

**Monsieur le Maire :** Oui. Non, non, vous avez raison, il faut y réfléchir. Mais après, c'est vrai qu'à la différence du Sicoval – le Sicoval, les conseils communautaires, on a pas loin de 50 à 60 délibérations. C'est vrai que si on les passait l'une après l'autre, on y passerait la nuit. Déjà qu'on y passe une bonne partie. Là vous voyez, on a un ordre du jour de 7 ou 8 délibérations. Donc, c'est vrai qu'on fait le choix de les présenter une par une par souci de transparence aussi. Mais je pense que la proposition, il faut la retenir. Si on a des séances avec des ordres du jour importants, je pense que cela, effectivement, il faudra le faire.

**Denis PAILLARD :** Et c'est aussi pour donner plus de temps et de place dans les commissions...

**Monsieur le Maire :** Oui, sur les vrais débats.

**Denis PAILLARD :** A un travail sur les dossiers, sur les projets, etc.

**Monsieur le Maire :** Tout à fait. Très bien. Je ne sais plus si on a voté. On n'a pas voté ? Oui, Marc-Olivier.

**Marc-Olivier BEN SACI :** Juste pour dire, c'est une bonne remarque, voilà.

**Monsieur le Maire :** Merci Marc-Olivier. Alors, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc adoptée à l'unanimité. Merci.

#### VOTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.



Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de recruter un professeur vacataire, afin d'effectuer l'enseignement de l'anglais en école maternelle, pour la période du 4 novembre 2024 au 20 juin 2025.

Il est proposé également aux membres du Conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 32,98 €.

Vu l'examen du projet de délibération par la Commission finances / ressources humaines / administration convoquée le 8 octobre 2024,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Le recrutement d'un vacataire afin d'effectuer l'enseignement de l'anglais en école maternelle pour la période du 4 novembre 2024 au 20 juin 2025.
- La vacation sera rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 32,98 €.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté seront inscrits au budget au chapitre 12, aux articles prévus à cet effet.

**Conseillers municipaux ayant pris part au vote :** Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Vincent Didier, Sylvie Roux, Carole Ejenguele, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Stéphane Lelièvre, Djemel Ben Saci (pouvoir), Marie-Claire Loose (pouvoir), Guy Desbonnet (pouvoir), Sébastien Massa (pouvoir), Angela Banuta (pouvoir), Lucas Maurici (pouvoir), Laurence large (pouvoir), Sandrine Agut Bosc (pouvoir), Corinne Maurici (pouvoir), Hélène Pierson (pouvoir).

**Résultat du vote :** Adoptée à l'unanimité – 28 votes pour.



## VIE LOCALE

### 2024-99 – Convention de partenariat événementiel – Ensemble vocal Unité

Rapporteur : Jean-Luc TRONCO

#### DÉBATS

**Monsieur le Maire :** La délibération suivante devait être présentée par Marie-Claire mais elle est en réunion donc je vais le faire à sa place. Il s'agit de la convention de partenariat entre la commune et l'Ensemble vocal Unité que nous prenons tous les ans. C'est un échange de bon procédé qu'on connaît bien puisqu'en échange du prêt, de la mise à disposition d'une salle communale pour les répétitions de cet Ensemble vocal, en contrepartie, ils nous offrent gratuitement un concert pour Noël, qui est de très très bonne qualité d'ailleurs, et qui est très appréciée par les Escalquinoises et les Escalquinois. Voilà. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce projet de convention ? Pas de questions ? Si pas de questions, je vous propose de mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc adoptée à l'unanimité. Merci.

#### VOTE

Considérant que le Concert donné par l'Ensemble vocal unité, s'inscrit dans le programme des festivités de Noël de la Ville d'Escalquens,

Considérant qu'une convention de mise à disposition d'équipement suivant un planning annuel est signée chaque année, et permet à l'Ensemble vocal unité de bénéficier de ce prêt gratuit de salle pour des répétitions de chants,

En contrepartie, l'Ensemble vocal unité offre à la commune un concert gratuit pour les Escalquinois dans le but de promouvoir la politique culturelle de la ville d'Escalquens.

Vu l'avis de la commission vie locale qui s'est réunie le 10 octobre 2024,

La présente convention de partenariat annexée a pour objet de préciser les modalités d'organisation et les engagements de chacun dans la mise en œuvre de l'événement entre l'Ensemble vocal unité et la commune d'Escalquens. Le concert se tiendra le 15 décembre 2024 à l'église d'Escalquens. Le programme artistique étant soumis à l'avis de la paroisse, une convention signée avec le Diocèse est annexée.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la signature des deux parties.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet de convention
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

**Conseillers municipaux ayant pris part au vote :** Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Vincent Didier, Sylvie Roux, Carole Ejenguele, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Stéphane Lelièvre, Djemel Ben Saci (pouvoir), Marie-Claire Loose (pouvoir), Guy Desbonnet (pouvoir), Sébastien Massa (pouvoir), Angela Banuta (pouvoir), Lucas Maurici (pouvoir), Laurence large (pouvoir), Sandrine Agut Bosc (pouvoir), Corinne Maurici (pouvoir), Hélène Pierson (pouvoir).

**Résultat du vote :** Adoptée à l'unanimité – 28 votes pour.



## 2024-100 – Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les festivités de Noël

Rapporteur : Jean-Luc TRONCO

### DÉBATS

**Monsieur le Maire :** Délibération suivante devait être également présentée par Marie-Claire LOOSE. Donc, il s'agit d'une délibération consistant à exonérer de la redevance d'occupation du domaine public pour les festivités de Noël au Comité des fêtes, à l'APIE ainsi que tous les forains et artisans qui ont sollicité la commune pour l'organisation des festivités de Noël sur le domaine public, notamment les manèges et autres. Voilà. Donc là aussi, délibération assez classique. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Donc je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc adoptée à l'unanimité. Merci.

### VOTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des activités sont prévues sur la commune pour les festivités de Noël sur le territoire communal (l'APIE fête Noël en partenariat avec le centre social, installation d'un manège, marché de Noël et des animations diverses portées par le Comité des fêtes).

Afin de favoriser ces animations à dimensions multiples (sociale, culturelle, économique), supportées et mises en œuvre par les associations, et dont l'objet est à but d'intérêt local, Monsieur le Maire souhaite que les associations du Comité des fêtes, de l'APIE et les industriels forains et artisans puissent organiser leurs animations sans s'acquitter d'une quelconque redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces animations seront organisées place de l'Enclos, aux jardins de l'Oustal ainsi qu'aux abords du gymnase Jean Cassan.

Les associations devront formuler leur demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public et, le cas échéant, leur demande d'autorisation de vente au déballage conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que transmettre le Cerfa n°13939\*01 au moins 15 jours avant l'organisation de la manifestation.

La commune se réserve toutefois le droit de refuser l'organisation pour tout motif légitime relevant des pouvoirs de Police du Maire.

Monsieur le Maire précise à titre complémentaire, que l'association peut librement percevoir à son compte des participations / droits d'entrée d'un montant qu'elle aura préalablement fixé, et précisé à la commune.

Vu la délibération n°2022-42 en date du 18 mai 2022 relative à la fixation des tarifs de droits de place ;

Vu l'examen du projet de délibération par les membres de la commission vie locale convoquée le 10 octobre 2024 ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'EXONÉRER** les associations du Comité des fêtes, de l'APIE et les industriels forains et artisans de redevance d'occupation du domaine public en ce qui concerne l'organisation des festivités de Noël 2024.
- **D'AUTORISER** l'association le Comité des fêtes à percevoir des droits d'entrées pour l'accès au marché de Noël 2024.



**Conseillers municipaux ayant pris part au vote :** Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Vincent Didier, Sylvie Roux, Carole Ejenguele, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Stéphane Lelièvre, Djemel Ben Saci (pouvoir), Marie-Claire Loose (pouvoir), Guy Desbonnet (pouvoir), Sébastien Massa (pouvoir), Angela Banuta (pouvoir), Lucas Maurici (pouvoir), Laurence large (pouvoir), Sandrine Agut Bosc (pouvoir), Corinne Maurici (pouvoir), Hélène Pierson (pouvoir).

**Résultat du vote :** Adoptée à l'unanimité – 28 votes pour.



## QUESTIONS ORALES

**Monsieur le Maire :** Nous avons une question orale de la part du groupe Un souffle citoyen. Madame MC COOK.

➤ **Question posée par la liste Un souffle citoyen le mardi 15 octobre 2024 par mail :**

- Projet d'aménagement du carrefour de la Cousquille

**Dominique MC COOK :** En fait, j'avais posé la question orale de où en était le projet d'aménagement de la Cousquille. Et depuis, il y a eu une convocation à une commission extraordinaire, exceptionnelle, de la commission urbanisme-travaux qui aura lieu la semaine prochaine. Mais cela serait peut-être bien que l'ensemble du Conseil sache où on en est, qu'il y ait une petite présentation pour qu'on voit un peu ce qu'il est possible de faire. Enfin, ce qu'il est prévu de faire. Voilà.

**Monsieur le Maire :** Oui, alors en deux mots, parce qu'effectivement, on a organisé cette... C'est une réunion des élus pour pouvoir examiner toutes les propositions qui ont été élaborées par les services du Sicoval. J'en avais parlé à Denis PAILLARD dimanche. Donc, en gros, suite à la première réunion, nous avons noté un certain nombre de remarques de la part des habitants et des riverains. Nous avons, avec notamment Marc-Olivier, demandé aux services du Sicoval et du Département, de reprendre la copie, en essayant d'intégrer les remarques qui avaient été émises. Ils ont élaboré, sur un certain nombre d'options, et en gros, il y a trois projets pour faire simple. L'idée sera de réexaminer ces trois projets, d'en choisir un et sur cette base-là, on organisera d'ailleurs une deuxième réunion publique avec les riverains le 31 octobre. Marc-Olivier, tu veux compléter peut-être ?

**Marc-Olivier BEN SACI :** Oui, sur les trois propositions, il y en a deux qui sont vraiment très ressemblantes, vous le constaterez. Et après, de toute manière, sur un croisement comme cela difficile, il n'y a pas cinquante solutions, donc on a fait au mieux. Vous aurez quand même une présentation de ce dossier en temps et en heure. C'est vrai que le document et les schémas à l'heure actuelle ne sont pas très compréhensibles mais bon avec les explications de Pauline et de moi-même, je pense que cela devrait vite être intégré. Voilà.

**Monsieur le Maire :** Oui, Madame MC COOK.

**Dominique MC COOK :** Après, j'avais une observation complémentaire à faire. Vous avez parlé d'une réunion de présentation publique le 31 octobre, le jeudi 31 octobre, veille du 1<sup>er</sup> novembre, période de vacances et période à laquelle beaucoup de personnes ne seront pas là parce qu'elles partent. Donc c'est peut-être pas très bien choisi et je me demandais s'il ne fallait pas la décaler d'une semaine ou 15 jours de manière à avoir effectivement une concertation qui ressemble à quelque chose, parce que là, cela fait un peu bâclé.

**Monsieur le Maire :** D'abord, le commentaire sur une concertation qui ressemble à quelque chose, je pense qu'il est en trop parce que je pense quand même qu'à l'issue de deux réunions de concertation, on ne peut pas dire qu'on pratique une concertation de façade. Il faut quand même mesurer un peu les expressions.

**Dominique MC COOK :** *[inaudible 20:44]* pas de l'effort qui est fait, je dis simplement que la date me paraît pas très bien choisie, c'est tout. Moi-même je ne pourrai pas y être pour d'autres raisons, je regrette parce que...

**Monsieur le Maire :** Je sais bien... Je vais vous dire Madame MC COOK, il n'y a jamais de date qui convienne. Entre les vacances scolaires, la veille des vacances scolaires, les contraintes des services, des uns et des autres... On ne fait jamais les réunions. Alors, les vacances scolaires, oui, c'est vrai que souvent on me dit « il ne faut pas faire de réunion, ce sont les vacances scolaires ». Mais bon, les vacances scolaires, cela concerne les enfants. Non, mais c'est vrai, si nous on s'impose un rythme de vacances scolaires, alors on va avoir un effet accordéon où on est saturé, complètement saturé entre les vacances scolaires, et après on ne fait plus rien et on perd du temps. Alors, je suis d'accord... Et en plus, je suis tout à fait conscient et je rejoins ce que vous dites. Ce n'est pas l'idéal mais quelle est l'autre solution ? Parce que les vacances scolaires durent 15 jours, cela veut dire qu'on re-perd 15 jours. Et puis après, on va tomber dans la période de Noël. Franchement, c'est très très compliqué. Ou alors après on va tomber dans une période où ce sont les services qui ne seront pas disponibles parce qu'eux aussi ont une vie. Alors, c'est vrai que ce n'est pas l'idéal, mais moi, au bout d'un moment, tant pis, on fixe les réunions. On verra s'il y a du monde ou pas. De toute façon, s'il y a 3 riverains,



bon effectivement, on en prendra acte et puis peut-être qu'on prendra une autre solution. Maintenant bon, restons optimistes. Marc-Olivier.

**Marc-Olivier :** Oui, juste pour rappeler quand même, en tant qu'élus de la majorité, on a un planning quand même très serré, compliqué. Je vous le dis clairement. Moi, les soir avec ma famille, je ne les vois pas trop. Donc on fait comme on peut, et on cale les réunions comme on peut. Et comme on cale tout et c'est vraiment une machine. D'ailleurs, je remercie les services, c'est quand même à s'arracher les cheveux des fois.

**Monsieur le Maire :** Tu as raison de le souligner parce qu'il y a quand même beaucoup d'intervenants à coordonner à chaque fois. Et cela se prépare en plus. En tout cas, OK pour la remarque. Moi ce que je vous propose, on verra le moment venu. Si vraiment il n'y a pas assez de participation, on en reprogrammera une autre. A un moment donné, il faut avancer. De toute façon, on a la contrainte du financement et de la participation du Conseil départemental. Cela sera un élément important aussi. Oui, Monsieur LALA.

**Yacin LALA :** Monsieur le Maire, je me permets de faire une demande en direct. Savoir si je pouvais participer à la commission extraordinaire sur l'urbanisme du 23. Vous pouvez réfléchir mais je formule ma requête.

**Monsieur le Maire :** Monsieur LALA, par une dérogation exceptionnelle, nous avons collectivement décidé de vous autoriser à participer. Je le dis un peu en plaisantant mais là, pour le coup, je pense que, on l'a nommée commission exceptionnelle mais c'est évidemment ouvert à tous les élus, à tous ceux qui souhaitent y participer. C'est un sujet qui est quand même suffisamment important pour la commune, pour qu'on ait un échange là-dessus. Il n'y a pas de souci bien sûr. Pas d'autres questions ? Monsieur PAILLARD.

**Denis PAILLARD :** J'aurais envie de faire la même requête mais malheureusement je suis déjà pris et absent le 23. Mais j'espère qu'on aura un compte-rendu, en tout cas on le demandera à nos petits camarades.

**Dominique MC COOK :** Bien sûr qu'il y aura un compte-rendu.

**Denis PAILLARD :** Si vous me permettez, j'avais une question qui n'a rien à voir avec celle-là, si on a terminé celle-là. C'est à propos du PLU. Je voudrais savoir si nous avons accès aujourd'hui, parce que j'ai du mal à m'y retrouver, entre l'extranet, le cloud, le « machin », le « truc », etc. J'ai du mal à m'y retrouver, je voudrais savoir si on a un dossier qui rassemble l'ensemble des pièces du PLU et en particulier si y figurent les dernières réponses des partenaires publics associés (PPA), sur le PLU, sur le projet ?

**Monsieur le Maire :** Pauline, les documents sont mis sur le site ou pas ?

**Pauline HERTOUX :** On vous a envoyé un lien cloud avec le dossier d'arrêt du PLU, tel qu'il a été arrêté.

**Denis PAILLARD :** Et depuis, il y a eu des réponses ?

**Monsieur le Maire :** Oui, cela arrive petit à petit.

**Pauline HERTOUX :** Les PPA n'ont pas été rajoutées encore. Vous avez le dossier d'arrêt tel qu'il a été arrêté lors du Conseil municipal. Vous n'avez pas encore toutes les PPA puisqu'on attend encore des réponses.

**Monsieur le Maire :** Oui Marc-Olivier.

**Marc-Olivier BEN SACI :** C'est ce que je vous ai expliqué la dernière fois, c'est que quand on a des partenaires, les dates, on ne peut pas les avoir précisément donc c'est vrai que quand on le voit de l'extérieur, on a l'impression qu'on est en attente, en attente, en attente, mais nous aussi on est en attente derrière. Donc, c'est vrai que cela presse tout le monde mais malgré tout on ne peut rien faire « entre guillemets » tant qu'on n'a pas toutes ces réponses données par les « prestataires extérieurs ».

**Monsieur le Maire :** On a épuisé l'ordre du jour donc je lève la séance. Y a-t-il des questions de la part des personnes dans le public ? Pas de questions ? Sur facebook non plus Caroline ? Dans ces conditions, je vous autorise à aller dîner et je vous remercie pour votre participation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.**



## ORDRE DU JOUR

- 2024-95 – Convention d'exploitation de fourrière avec la société « Remorquage du Lauragais »
- 2024-96 – Gestion de l'Ecole de musique EIMSET 2021-003 - Avenant N° 2
- 2024-97 – Admission en non-valeur
- 2024-98 – Recrutement d'un professeur d'anglais vacataire
- 2024-99 – Convention de partenariat événementiel – Ensemble vocal Unité
- 2024-100 – Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les festivités de Noël

Questions orales

Le secrétaire de séance,



Dominique MC COOK

Le Président de séance,



Jean-Luc TRONCO